

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Censure du Gouvernement Barnier : la FSPF demande la fixation rapide d'un nouveau cap

Ce mercredi, l'Assemblée nationale a censuré le Gouvernement de Michel BARNIER après le recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, rejetant par la même occasion le texte du PLFSS sur lequel sénateurs et députés s'étaient entendus la semaine dernière.

Sauf retournement de situation, les pharmaciens ne bénéficieront pas des avancées inscrites dans le projet et, en particulier, de la possibilité, soutenue par la FSPF, d'obtenir des remises sur les médicaments hybrides et biosimilaires. Les quelques réponses apportées par le texte aux pénuries de médicaments, telles que la généralisation du DP-Ruptures ou l'extension de la substitution en cas de risque de rupture, sont également abandonnées.

Selon toute vraisemblance, une loi spéciale devrait intervenir rapidement pour permettre aux organismes de sécurité sociale de fonctionner, aux assurés sociaux de bénéficier de leurs prestations et au système de santé d'assurer sa mission. Elle se limitera cependant à des mesures purement financières, actant un surplace regrettable pour l'accès aux soins et la santé publique.

C'est donc une mauvaise nouvelle pour l'officine comme pour les patients. Pour autant, les avancées pour la profession ayant largement fait consensus, la FSPF veut croire qu'elles ne sont pas définitivement abandonnées et fera le nécessaire pour qu'elles soient rapidement réintégrées dans un futur vecteur législatif.

Dans cette période de turbulence, la FSPF reste mobilisée pour accompagner les pharmaciens et soutenir le réseau officinal. Elle se félicite de la publication du décret « territoires fragiles » et, surtout, de la signature de l'avenant n° 1 à la convention nationale pharmaceutique et de la mise en œuvre de ses premières avancées qui, dans ce contexte politique instable, sécurisent économiquement le réseau officinal jusqu'en 2027. D'autres chantiers doivent encore être menés à bien, notamment la valorisation économique du renouvellement par les pharmaciens des traitements pour trois mois, tout récemment autorisé.

Pour ce faire, les orientations des politiques de santé devront être rapidement définies par la future équipe gouvernementale. La santé ne peut attendre et la prise en charge des patients ne peut être suspendue aux discordes politiques.